

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-167

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106886-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2025-167

BLANQUEFORT - Projet de requalification de l'avenue du Général de Gaulle, entre la rue des Gravières et la rue Bel air - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Monsieur Thierry TRIJOLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'objectif de cette opération, inscrite au contrat de Co-Développement 6 pour la commune Blanquefort, est de requalifier l'avenue du Général de Gaulle, dans sa section entre la rue des Gravières et la rue Bel air. L'étude porte sur un linéaire de 1,2 km et consiste principalement en la reprise de la voirie et la création d'une voie verte.

Actuellement, l'avenue du Général de Gaulle est un axe qui supporte un fort trafic (14000 véhicules par jour dans les deux sens) et présente des enjeux importants en termes de circulation. C'est notamment un des seuls itinéraires poids lourds à fort tonnage sur la commune de Blanquefort et un axe structurant dans la desserte du Médoc.

Les trottoirs sont dégradés voire inexistant sur une partie de l'axe.

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT PROJETE

La requalification de l'avenue du Général de Gaulle permettra de sécuriser tous les modes de déplacement, notamment les déplacements doux.

Cette opération vise plusieurs enjeux :

- Garantir la sécurité de cet itinéraire à fort trafic VL et PL en créant des aménagements apaisés pour les modes doux avec la création d'une voie verte et d'un trottoir aux normes PMR,
- Réaliser des aménagements en diminuant la prise de vitesse avec la création d'un giratoire, de chicanes et de plateaux ralentisseurs,
- Connecter les parcs via des modes doux,
- Franchir le cours d'eau dans l'emprise de l'ouvrage existant,
- Embellir le site via un aménagement paysager,
- Proposer une offre de stationnement pour les VL,
- Réaménager le terminal des bus et les arrêts de bus "Peybois",
- Améliorer la gestion des eaux de ruissellement en favorisant la perméabilité des sols et en réduisant l'impact hydrologique de l'infrastructure.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'AMENAGEMENT PROJETE

Le linéaire de voirie à requalifier est de 1200 m.

Le réaménagement consiste en :

- La reprise de la voirie (6m de largeur),
- La création d'une voie verte (3m de largeur),

- La création d'un trottoir aux normes PMR (1.40m de largeur),
- La reprise d'un giratoire existant (carrefour Cora Morton et Neurin),
- La création d'un giratoire (carrefour Bel air et Rousseau),
- La création de chicane et de plateaux ralentisseurs,
- La création de poches de stationnements,
- La création d'un aménagement paysager.

La mise en œuvre du projet nécessite des emprises foncières. La déclaration d'utilité publique permettra, après une phase de négociation amiable, d'acquiescer le foncier nécessaire par voie d'expropriation le cas échéant.

Le lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire disjointe s'avère donc nécessaire.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de ce projet est estimé à :

- Pour les acquisitions foncières : 218 000,00 € HT
- Pour les travaux de voirie : 5 522 458,42 € HT

Le projet est compatible avec le plan local d'urbanisme en vigueur.

Du fait de la nature des travaux, il n'est pas soumis à examen au cas par cas, et a fait l'objet d'une concertation réglementaire. Celle-ci s'est déroulée du 20 mai au 13 septembre 2019. Le bilan de la concertation a été arrêté par délibération en date du 27 octobre 2020.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2 relatif aux compétences de la métropole,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103.2 et suivants relatifs à la concertation,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants relatifs à l'utilité publique, L.131-1 et suivants,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment l'article L.110-1 relatif aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 relative à la délégation de pouvoirs du conseil métropolitain à sa présidente,

VU la délibération n°2020-402 d'arrêt du bilan de la concertation présenté au conseil de Bordeaux Métropole le 27 octobre 2020,

VU l'estimation sommaire et globale de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 7 février 2025,

VU le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique tenu à la disposition des conseillers métropolitains pour information,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à cette opération de voirie,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de requalification de l'avenue du Général de Gaulle, dans sa section entre la rue des Gravières et la rue Bel air à Blanquefort.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Monsieur le préfet de la Gironde une demande en vue de l'obtention d'un arrêté de Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de requalification de l'avenue du Général de Gaulle, dans sa section entre la rue des Gravières et la rue Bel air à Blanquefort et de permettre de procéder aux acquisitions foncières restantes par voie d'expropriation.

Article 3 : D'autoriser, le cas échéant, Madame la Présidente à déposer auprès de Monsieur le préfet une demande en vue de l'obtention de l'arrêté de cessibilité et à solliciter l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires au projet de

requalification de l'avenue du Général de Gaulle, dans sa section entre la rue des Gravières et la rue Bel air à Blanquefort.

Article 4 : D'autoriser Madame la Présidente, quel que soit le montant de l'acquisition, par dérogation aux dispositions du 34° de la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable au vu de l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat, ou le cas échéant, par voie d'expropriation.

Article 5 : D'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 6 : D'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants à l'acquisition.

Article 7 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal au chapitre 21 article 2112 fonction 844 pour les acquisitions foncières et au chapitre 23 article 2315 fonction 844 pour les travaux de voirie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------